

L'honorable M. EMMERSON : Il ne s'agit pas d'un chemin de fer céleste.

M. LANCASTER : Ni d'un chemin de fer terrestre, à moins qu'il ne plaise au ministre de descendre des nuages et d'employer un langage moins embrouillé et moins symbolique. Ces crédits ont été considérés toute la journée comme une colossale fumisterie. Pourquoi accorderions-nous \$4,000 ou 4,000 centins ou même un seul sou tant que le ministre n'aura pas décidé à quel endroit et de quelle manière il dépensera la somme votée ? Le comité a le droit de connaître ce qu'on veut faire du crédit et, tant que le ministre, profitant des lumières de ses subordonnés, n'aura pas décidé s'il a besoin de telle ou telle somme, je ne croirai pas, pour ma part, qu'il y a lieu d'approuver cet article du budget.

M. HACKETT : Je demanderai au ministre s'il est en pourparlers avec les propriétaires du terrain situé au bas de la grande rue George ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous nous sommes enquis du prix des terrains dans le voisinage. On croit qu'il faudra un acre ou un acre et demi de terrain pour la gare nouvelle, et les fonctionnaires du ministère estiment que l'emplacement ne devra pas coûter plus de \$4,000. L'an dernier le crédit global était de \$87,000. Il était basé sur les mêmes calculs que nous faisons aujourd'hui. Il y avait une somme de \$11,000 pour nouvelles voies de garage et améliorations à la cour ; une autre de \$8,000 pour l'agrandissement d'un quai et les travaux de dragage et une autre de \$4,000 pour les travaux d'art et d'inspection. Je ne puis pas donner de détails plus précis. L'ouvrage n'a pas été entrepris. J'irai visiter les lieux avec les fonctionnaires du ministère et désigner l'emplacement où s'élèvera la nouvelle gare. Aujourd'hui, cette désignation est impossible et elle ne serait probablement pas sage. L'important, c'est qu'il nous faut plus d'espace et nous entreprendrons les travaux si le parlement accorde les fonds nécessaires.

M. WILSON : Je comprends que le ministre se propose de construire la gare dans une autre partie de la ville sans nous dire pourquoi. Il ne nous a pas dit qu'il ne peut pas obtenir assez de terrain près de l'emplacement actuel et il ne nous a pas appris ce qu'il se propose de faire de l'ancienne gare. Si l'on doit ériger une nouvelle gare dans une autre partie de la ville, on devrait nous dire pourquoi.

L'honorable M. EMMERSON : Je n'ai pas dit que la gare serait déplacée. En vérité, je n'ai pas eu à m'occuper de cette question. Si elle m'est soumise, j'entreprendrai de la résoudre au mieux de l'intérêt public, sans négliger les besoins commerciaux de la population de l'île et des citoyens de Charlottetown.

M. WILSON : Le ministre veut-il nous apprendre sous quels rapports la présente gare est insuffisante ? Pourquoi lui faut-il plus d'espace ? Est-ce pour les marchandises ou les voyageurs ?

L'honorable M. EMMERSON : Pour tous les services. D'après les renseignements que j'ai obtenus, la présente gare ne peut nullement suffire aux besoins du commerce de l'île du Prince-Edouard et de la ville de Charlottetown.

M. WILSON : Ne peut-on se procurer du terrain près de l'emplacement de la gare ?

L'honorable M. EMMERSON : Il ne faut pas perdre de vue que l'édifice renferme les bureaux du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard et qu'il doit subir des transformations pour donner plus d'espace et plus d'avantages. Il faut agrandir la cour et augmenter les voies de garage. Ce crédit suffira à toutes les transformations.

M. WILSON : Le ministre ne nous dit pas s'il pourrait se procurer plus de terrain au même endroit.

M. HASZARD : Etant parfaitement au courant de la situation à Charlottetown, je puis dire que la gare actuelle ne répond nullement aux exigences du trafic de la voie ferrée et que, de plus, elle s'élève sur le seul fond de terre molle qu'on puisse trouver dans cette partie de la ville. Il y a quelques années, il a fallu exhausser le terrain environnant la gare, si bien qu'on a prétendu que ces travaux avaient eu pour résultat d'inonder les fonds de terre situés de l'autre côté de la rue et qu'on a menacé à plusieurs reprises de réclamer une indemnité à l'Etat. Il est certain que l'emplacement actuel de la gare est mal choisi et que la population ne veut pas en entendre parler. Autant que je peux en juger, voici en quoi consiste le différend entre le ministère des Chemins de fer et les citoyens de Charlottetown. Les administrateurs du chemin de fer croient pouvoir utiliser un terrain appartenant à l'Etat et qui leur sert de cour. La population de la ville est d'avis qu'on devrait ériger la gare plus à l'ouest sur un terrain sec et élevé, et si on tergiverse depuis deux ou trois ans, c'est parce qu'on ne peut pas tomber d'accord sur le choix d'un emplacement. Le représentant de Prince-ouest l'a dit, la population considère que le terrain situé au bas de la rue George est le meilleur et le plus convenable, mais les ingénieurs prétendent que, pour une raison ou une autre, il y a des difficultés à surmonter. Depuis deux mois environ, je demande un rapport concernant ce terrain, mais je n'ai pas réussi à l'obtenir, en dépit d'instance répétées. J'aimerais que le ministre me promît que ce rapport sera communiqué sans retard.

M. WILSON : Se trouve-t-il au ministère ?